

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 832

Artikel: Un séminaire sur le vélo? Non, ce n'est pas du folklore
Autor: Brutsch, François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023032>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un séminaire sur le vélo ? Non, ce n'est pas du folklore.

(fb) Planificatrices, aménagistes, militants, élus communaux, policiers : 200 personnes ont participé au séminaire international sur le vélo organisé à Berne les 4 et 5 septembre par la communauté d'intérêt vélo de Suisse. Une occasion utile de connaître de nouvelles réalisations, de confronter des situations, de faire connaissance aussi avec ses homologues d'autres régions de Suisse.

Selon un modèle qui a fait ses preuves, le séminaire se déroulait en trois parties. La première matinée est consacrée à des exposés généraux en plenum. Un représentant de l'Office fédéral de l'environnement rappelle utilement, chiffres et graphiques à l'appui, ce que chacun pressentait : le vélo ne pollue pas, alors que 24% des émissions d'hydrocarbures dues au trafic routier proviennent des cyclomoteurs (et 59% des voitures) ; et 9% des déplacements en voiture font moins de un kilomètre, 32% moins de trois kilomètres. Autre exposé très écouté, celui de Benjamin Hofstetter, nouveau Conseiller d'Etat "vert" chargé de la

police, qui n'a pas oublié le temps où il présidait l'IG Velo de la ville de Berne.

Des groupes de travail thématiques occupaient les deux demi-journées suivantes : droit de la circulation et droit de la construction routière, effets des campagnes promotionnelles, collaboration entre autorités et milieux différents, synergie vélo/transports publics, sécurité des cyclistes, mise en oeuvre de mesures concrètes. A chaque fois, exposés, documents, diapositives viennent nourrir la réflexion et susciter la discussion.

L'après-midi du deuxième jour, les rapporteurs des différents groupes présentent leurs conclusions. A noter en particulier la notion d'hétérogénéité du trafic cycliste, qui ne devrait jamais être exclu de la route lorsqu'il bénéficie d'aménagements particuliers. La catégorie juridique des cycles (qui regroupe vélos et cyclomoteurs) est insatisfaisante : seuls les vélomoteurs avec pédalier non débrayable - type Vélosorex - devraient en faire partie, alors que les cyclomoteurs devraient redevenir les petites motocyclettes qu'ils sont en réalité. Autre constatation : transports publics, deux roues et déplacements à pied font partie d'une même chaîne qui est, selon la formule traditionnel-

le, aussi solide que son maillon le plus faible ; il faut en particulier doter les gares et arrêts de transports publics de places de stationnement pour les vélos, autant que possible couvertes voire fermées.

Le samedi matin, une visite de différents aménagements pour cyclistes était organisée, soit à vélo soit en bus. Des policiers n'hésitaient pas à interrompre le trafic dans les deux sens sur une route cantonale pour permettre les photographies !

Le premier soir, un spectacle à l'intention des participants se tenait dans un petit théâtre de la vieille ville. Un chansonnier viennois brocarda férocement l'automobile, et certains des sérieux conférenciers du jour mirent en scène et en chansons les travers de la planification du trafic et de ses promoteurs.

Une conception très germanique, comme l'on voit, dans la qualité de l'organisation comme dans le sens de l'humour. A l'image de la force respective des milieux intéressés au vélo, la Suisse romande n'était que fort peu présente (Genève exceptée). Sans doute faudra-t-il une rencontre en terre francophone pour stimuler l'intérêt.

(cfp) Elue comme socialiste dans une municipalité qui ne souhaitait pas sa venue, placée à la tête d'une direction délicate, celle des travaux publics, succédant à un radical non réélu, la zurichoise Ursula Koch est entrée en fonction au moment où un drame meurtrier (quatre morts et un blessé grave) éclaboussait son département. Pressée de donner son avis à la télévision, peu après son entrée en fonction, Ursula Koch l'a donné franchement, ce qui a fort déplu au Parti radical de la ville de Zurich. Un rapport a été demandé par le groupe radical du Conseil communal de Zurich. Il a été livré dans les délais à la Commission de gestion. Par décision de cette commission il vient d'être rendu public : Ursula Koch relève ce quel-

ZURICH Ursula Koch, à grand feu

le a découvert en entrant en fonction. C'est un acte d'accusation, n'en déplaise à la *Neue Zürcher Zeitung*. Le rapport Koch, tel qu'il a été analysé par la presse zurichoise, fait découvrir un département souffrant d'un manque chronique de personnel pour exécuter les tâches fixées par la législation, et un chef de département fidèle à ses options politiques, qui réduisait les effectifs à chaque occasion sans trop se préoccuper de l'exécution des travaux incombant à sa direction : contrôle de la sécurité des

ascenseurs, retards dans les services de la police des constructions malgré des heures supplémentaires insensées, deux exemples parmi d'autres. Le climat de travail était mauvais ; malgré les démissions, le chef continuait, semble-t-il, de rester insensible. Il multipliait les demandes de rapports écrits, ce qui retardait encore l'exécution des travaux courants. U. Koch a-t-elle eu tort de rédiger elle-même le rapport demandé ? Dans des cas semblables, il est plus courant de donner un mandat à une personne extérieure à l'administration, quitte à prendre ensuite des distances à l'égard du rapport déposé. Nous avons donc affaire à une situation nouvelle. Ursula Koch fait preuve de courage ; elle dérange.